

Revision de la pension alimentaire et ses consequences

Par nathalie59400, le 22/10/2011 à 12:25

Bonjour,

Mon ex conjoint me paie une pension alimentaire depuis plus de 3ans, la etant donner que nos enfants ont grandit et qu'ils ont des besoins plus consequent (notre fils est en internat du a un echec scolaire) je viens de demander la revision de la pension alimentaire. De ce fait, mon ex conjoint veut se faire dechoir de ses droits en prenant comme excuses qu'il a des credits a rembourser. Peut-il utiliser ce motif pour ce faire dechoir de ses droits et est-ce que la pension alimentaire sera de ce fait suspendue? Il veut aussi utiliser le fait que j'ai un ami (avec qui je ne vis pas) et que celui-ci peut subvenir a leur besoin.

Je tiens aussi a préciser que pour la garde des enfants le tribunal a mit mon domicile comme domicile principal de nos enfants et que monsieur a un droit de "visite libre"

Pouvez vous me conseiller s'il vous plait

Merci

Cordialement

Par Domil, le 22/10/2011 à 12:39

Déjà, votre ami n'a pas à subvenir aux besoins de vos enfants, même si vous viviez avec. Donc s'il amène cet argument, vous le dites et en plus, vous amenez les preuves qu'il ne vit pas avec vous

Vos enfants ne doivent pas patir du fait que leur père prend inconsidérement des crédits, ce n'est pas un argument de dire qu'on s'est endetté afin de ne pas payer la pension alimentaire